

## Appel à candidatures 2020

### Résidence Nouvelle-Aquitaine

Programme de résidences d'écritures du **Chalet Mauriac** (Saint-Symphorien)

ALCA agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine invite **tous les auteurs résidant sur le territoire néo-aquitain** à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une **résidence d'écriture, d'illustration ou de traduction de 4 semaines, au Chalet Mauriac** à Saint-Symphorien.

Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans une maison du 19e siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Le séjour est d'une durée de 4 semaines (non fractionnables) : **du 07 septembre au 02 octobre 2020**
- Hébergement au Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (Gironde)
- Bourse d'écriture de 1600 euros net, octroyée par ALCA
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur néo-aquitain

#### AUTEURS CONCERNÉS :

Auteurs, dessinateurs, scénaristes, coloristes, romanciers, poètes, illustrateurs jeunesse, auteurs jeunesse, traducteurs.

#### VOUS POUVEZ ÊTRE CANDIDAT SI...

- Vous résidez en Nouvelle-Aquitaine depuis au moins 1 an
- Vous avez à votre actif au moins un titre publié à titre individuel, par une maison d'édition professionnelle
- Vous avez un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction à développer pendant la résidence
- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2019
- Vous êtes disponible du 07 septembre au 02 octobre 2020

Date limite de candidature : **10 mai 2019**

NOM Prénom .....

Indiquez le département de votre domicile : 16 – 17 – 19 – 23 – 24 – 33 – 40 – 47 – 64 – 79 – 86 – 87

Vous êtes :

• auteur • scénariste • illustrateur • bédéiste • traducteur • Autres :.....

Fait à .....

Le .....

Signature

## Vous

NOM (état civil) ..... Prénom .....

Pseudonyme éventuel (nom d'auteur) .....

Date de naissance ..... / ..... / ..... Lieu de naissance .....

Nationalité .....

Adresse domicile .....

Code postal ..... Ville.....

Téléphone ..... Courriel .....

Langues parlées .....

Blog ou site internet .....

• L'écriture (ou l'illustration) est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON

• Quelle est votre situation professionnelle et source de revenus habituelle ?

.....

• Êtes-vous affilié • à l'Agessa ? OUI - NON > si oui, n° d'affiliation .....

• à la MDA ? OUI - NON > si oui, n° d'affiliation .....

• Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI - NON

• Numéro de sécurité sociale .....

• Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ou d'une résidence ? OUI - NON

Si oui, précisez la ou les années et le nom de l'organisme qui vous l'a accordée.

.....

.....

## Votre projet d'écriture en résidence

> Titre (provisoire ou définitif)

.....

> Présentation de votre projet, en quelques lignes (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier) :

.....

.....

.....

> Êtes-vous déjà en contact avec un éditeur pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, lequel (ou lesquels).....

Le cas échéant, merci de joindre une lettre d'intention de l'éditeur pressenti ou le projet de contrat.

> Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (accord/refus/en attente)

.....

# DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

**IMPORTANT ! NE PAS RELIER NI AGRAFER VOS DOCUMENTS**

qui seront scannés pour transmission aux membres du jury.

- **Le présent formulaire** (pages 1 et 2) **rempli et signé.**
- **Un justificatif de domicile** (facture EDF, Gaz, quittance de loyer) datant de moins de 3 mois.
- **Une lettre de motivation** précisant les raisons de votre demande, vos attentes, votre parcours professionnel et votre situation personnelle ; situant le projet dans votre œuvre et l'intérêt de le développer en résidence en Allemagne.
- **Une note d'intention : présentation de votre projet d'écriture** en un feuillet minimum : synopsis ou description qui peut être accompagnée d'un extrait de quelques pages déjà rédigées ou, pour les illustrateurs, de l'envoi d'une maquette et de quelques planches.
- **Votre CV.**
- **Votre bibliographie complète.**  
Merci de préciser : Titre/éditeur/année de publication/coauteur éventuel.  
Pour les traducteurs, préciser le nom de l'auteur traduit.
- Une photocopie de votre **dernier contrat d'édition signé.**
- Le cas échéant, **lettre d'intention de l'éditeur pressenti ou copie du contrat d'édition concernant le projet d'écriture.**
- **Un exemplaire de votre dernier livre** publié.

Dossier complet à envoyer avant le **10 mai 2019** à

**ALCA Nouvelle-Aquitaine**

**Site de Bègles**

**Pôle Vie littéraire « Résidence Nouvelle-Aquitaine »**

**Bât. 36-37**

**Rue des Terres Neuves**

**33130 Bègles**

**Vous pouvez adresser votre dossier par courriel à**

**[residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr)**

**et envoyer vos livres par courrier**

**ou venir les déposer à ALCA (du lundi au vendredi, 9h-13h et 14h-18h)**

**Renseignements : ALCA Nouvelle-Aquitaine, Vie littéraire**

Flore Laroussinie : [flore.laroussinie@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:flore.laroussinie@alca-nouvelle-aquitaine.fr) - 05 47 50 10 13

Marion Colin: [marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr) - 05 47 50 10 17

**Chalet Mauriac**

Aimée Ardouin +33 (0)6 95 61 10 06

# Résidence Nouvelle-Aquitaine

## Cahier des charges 2020

Programme de résidences d'écriture du Chalet Mauriac (Saint-Symphorien)

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un programme dont la réalisation a été confiée par la Région Nouvelle-Aquitaine, propriétaire du Chalet Mauriac, à ALCA. Il s'agit d'offrir aux auteurs des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture personnel, un logement dans une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

Conditions d'accès > Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous résidez en Nouvelle-Aquitaine depuis au moins 1 an
- Vous avez à votre actif au moins un titre publié à titre individuel, par une maison d'édition professionnelle
- Vous avez un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction à développer pendant la résidence
- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2019

**Durée du séjour** > 4 semaines consécutives, non fractionnables

**Dates du séjour** > du 07 septembre au 02 octobre 2020

### Nature de la résidence

**Résidence de création** > La résidence offrira à l'auteur le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre ALCA et l'auteur, avant et pendant la résidence.

**Rémunération des auteurs** > Pour la durée de son séjour, le lauréat reçoit une bourse d'écriture de 1600 € net (mille six cent euros) qui sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence. La bourse fera l'objet d'une note de droits d'auteurs et ALCA acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

**Lieu d'hébergement** > Le village de Saint-Symphorien (2000 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac 14, cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (France). Il s'agit d'une maison du 19<sup>e</sup> siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains.

**Équipement du logement** > Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéo-projecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité) et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge du résident.

**Transports** > ALCA prend en charge les frais de voyage aller/retour domicile de l'auteur à Saint- Symphorien, sur la base du tarif aller-retour SNCF 2nde classe (dans la limite de 500 € pour les auteurs et créateurs domiciliés hors métropole française) ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le résident vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par ALCA.
- Le résident gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture peut être mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par ALCA. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à leur charge le plein de carburant du véhicule. ALCA reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule, notamment pour ce qui concerne les déplacements sur les temps de médiation, ainsi que les arrivées et départs des résidents.
- Quatre vélos sont également à disposition des résidents.

**Restauration** > Les résidents sont autonomes pour leur restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par ALCA.

**Frais de séjour** > Le résident aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil
- ses déplacements personnels

### Engagements des auteurs

Le résident s'engage :

- À résider au Chalet Mauriac durant la période définie ; en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée.
- À travailler au projet d'écriture sur la base duquel il a postulé à la résidence ; il tiendra ALCA informé de l'avancée de ce projet ;
- À accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;
- Si ce projet aboutit à une publication, il fera figurer la mention :
- « *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'ALCA et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du programme de résidences d'écritures du Chalet Mauriac* ».

Il s'engage à faire parvenir **2 exemplaires du livre à parution** : 1 exemplaire à ALCA et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

**Convention de résidence** > Une convention sera signée entre l'auteur et ALCA, définissant les conditions de séjour en résidence. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

**Communication** > ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail au moyen de :

- mailing d'information auprès de son fichier de professionnels du livre et de la lecture
- annonce dans la Lettre d'information électronique d'ALCA
- page dédiée sur les sites d'ALCA
- réalisation d'un reportage photo et d'un entretien avec le résident, pour les sites d'ALCA
- planification de deux à trois rencontres publiques par résidence.

**Modalité d'attribution** > Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA. Le jury se réunira pour délibérer courant juillet 2019. Les candidats sont avertis du choix final du jury par courrier signé de la direction d'Alca.